

Date de convocation : 16 Janvier 2009

Date d'affichage : 16 Janvier 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 22 Janvier 2009 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absente excusée : Mme Patricia LEFEUVRE

Secrétaire de séance : M. Yves RENAULT.

1) Projet de secteur des écoles primaires

Monsieur le Maire présente la demande des écoles de Landivy, qui sollicitent une aide de 1210€ pour organiser, comme chaque année, des activités communes à l'ensemble des écoles publiques du secteur scolaire (Landivy, St Mars, Fougerolles et Montaudin).

Il rappelle que cette participation est inscrite au budget chaque année. Il précise qu'un accord de principe permettrait aux écoles d'engager les dépenses.

A l'unanimité le conseil municipal donne un accord de principe.

2) Visite de la commission travaux au cimetière.

M. Marcel RONCERAY rend compte de la réunion de la commission qui s'est rendue au cimetière le 2 janvier, afin d'examiner les possibilités d'aménager un lieu pour le recueil des cendres.

La commission propose d'établir :

- un jardin du souvenir pour répandre les cendres comportant un cavotin, une stèle et un entourage de galets blancs
- la mise en place de caveaux de petite taille (« cavurnes »), destinés à recevoir des urnes enterrées ;
- un columbarium. De trois cases.

M. RONCERAY présente le devis de l'entreprise Mélanger :

- jardin du souvenir = 4071€ HT
- 5 cavurnes = 975€ HT.
- un columbarium de 3 cases = 2650€ HT
- un banc en granit = 640 € HT

Soit un montant total de : 8336€ HT, soit 9 969,85€ TTC

Il précise que le conseil municipal aura à décider du coût des concessions.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

3) Devis déplacement compteur église.

Monsieur le Maire présente le devis pour le déplacement du compteur électrique à l'église. Montant : 611,04€. A l'unanimité, le conseil accepte.

4) Vente de bois.

M le maire présente les offres (au nombre de deux) reçues pour la vente de bois sur pied.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre :

- Le lot des Terriers à M. MOREL Jacques.

- Le lot des Vasseaux à M. DODARD Michel,

5) Droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les ventes des bâtiments situés 43 Grande rue et 45 Grande rue.

6) Foyer des jeunes

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes, appuyées par Christelle Grellier, de Grégory Belliard, animateur du foyer des jeunes :

- prise en compte de 6h/mois de travail de préparation pédagogique, en collaboration avec Christelle Grellier ;
- mise en place d'un budget de 400€ pour les vacances de février, afin d'organiser des activités plus orientées vers cette tranche d'âge.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

7) Questions diverses

- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'installation d'une douche à la place de la baignoire, chez M. FAUDET, locataire à la Pérelle, Le devis de M. GOHIN s'élève à : 2100€.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

- **Station d'épuration.** Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est dans l'obligation d'actualiser le plan d'épandage des boues de la station d'épuration, et de l'étendre à d'autres preneurs. Le devis de la société GES, retenue pour l'actualisation, accepté en 2004, s'élève à 2836,30€ HT. L'extension de l'étude en cours, au GAEC DE L'OCEANE représente un coût supplémentaire de 1768,60€ HT, incluant l'étude de l'aptitude des sols à l'épandage et 2 analyses de sol. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

- **Local 22 Grande rue.** A la suite de la décision du conseil, qui s'était rangé à l'avis de la commission des travaux, Monsieur le Maire a sollicité un devis de M. Daniel DODARD pour la démolition des boiseries extérieures et des soubassements en béton, l'édification de trois soubassements en granit et le rejointoiement des piliers. Coût 5342.13€HT. A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces travaux.

Résumé :

1) **Soutien aux projets éducatifs :** Le conseil municipal attribue 1210€ au projet des écoles primaires publiques du secteur scolaire de Landivy

2) **Aménagement d'un espace cinéraire :** Le conseil municipal vote l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière, comportant un jardin du souvenir, cinq cavurnes enterrés et un colombarium pour un montant de 9 970€ TTC

3) **Travaux à l'église :** Dans le cadre de la réfection complète de l'électricité à l'église, le conseil accepte le devis d'ERDF pour le dépalcement du compteur s'élevant à 611€

4) **Foyer des jeunes :** sur proposition de M le maire, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'agent d'animation du foyer un temps de préparation des activités de 6h/mois, et d'ouvrir un crédit budgétaire de 400€ pour l'animation du foyer pendant les vacances d'hiver.

5) **Adaptation des logements.** Sur proposition de M le maire, le Conseil décide de poursuivre le programme d'aménagement des logements de La Pérelle, pour en

faciliter l'usage par des locataires vieillissant, en remplaçant les baignoires par des douches (coût : 2100€)

6) Protection de l'environnement : le conseil municipale vote une dépense de **5 507,46€ TTC** pour l'actualisation et l'extension du plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

7) Mise en valeur du bâtis ancien dans le bourg : le conseil municipal accepte un devis de 5 342,13€ HT pour une meilleure mise en valeur du local du 22 Grande rue (remplacement des soubassements en béton par du granit).